



Projet Hébergement Mutualisé à Montpellier

« H2M »

« Le numérique à l'heure des Comue »

27 juin 2014

Historique étude opportunité H2M

- **Besoin initial** du Rectorat de l'Académie de Montpellier, mars 2012
- **Étude d'opportunité** mutualisation lancée à l'initiative du STSI décembre 2012
- **Objet** : analyse stratégique, technique, économique et juridique de solutions mutualisées pour l'hébergement des moyens informatiques d'établissements Éducation/Recherche de Montpellier
- **Organisation de l'étude** :
 - Pilotage par RENATER
 - 8 partenaires utilisateurs de la communauté Éducation, Enseignement Supérieur et Recherche
 - La Caisse des Dépôts et Consignations comme potentiel partenaire financier

Les Partenaires de l'étude

- **8 entités éducation/recherche**

- Rectorat
- UM1
- UM2
- UM3
- CROUS
- ENSCM
- IRD
- CIRAD



- **le GIP RENATER**

- **Un partenaire hors communauté ESR : CDC**

Pourquoi mutualiser ?

- **Pour réduire les coûts** d'étude, de construction et d'exploitation
 - Une seule étude, une seule réalisation
 - Une seule équipe pour surveiller en H24 7/7
- **Pour accéder à des financements** plus faciles à obtenir à plusieurs - aspect innovant (Feder, Cdc, CPER....)
- **Pour obtenir les meilleures technologies** utilisées aujourd'hui en terme de construction et d'économie d'énergie (électricité + 5% par an)
- **Pour améliorer la qualité du service rendu à nos utilisateurs finaux** et minimiser les risques d'indisponibilité du système d'information (tolérance à la panne de plus en plus faible)

Comment mutualiser?

- RENATER
 - Organisme de mutualisation
 - A répondu à la sollicitation du STSI
- Etude qui entre dans les missions de RENATER : mise en commun d'infrastructures (cf plan stratégique 2013-2016)
- Qui concerne les utilisateurs de RENATER
- Une opportunité de mettre en place un prototype à Montpellier, généralisable aux autres régions

Portage et réalisation du Datacenter

- **Mode de portage**

- Réalisation d'un Datacenter en propre par RENATER, principalement pour ses membres
- Offre de services au catalogue de RENATER
- Exploitation technique probablement externalisée, pour tout ou partie

- **Réalisation du datacenter**

- Hypothèse retenue : mise à disposition gratuite par l'État d'un terrain à proximité immédiate du CINES
- Besoin d'obtenir une autorisation d'occupation temporaire (AOT) constitutive de droits réels permettant à RENATER d'édifier un ouvrage
- Durée maximale de cette autorisation : 70 ans

Réalisation et exploitation du Datacenter

- **Réalisation du datacenter et financement**
 - Préfinancement partiel par RENATER
 - Modalités de cofinancement par les membres de RENATER
 - Soit avant la réalisation de l'ouvrage (contributions)
 - Soit lors de la souscription du service via le paiement d'une somme forfaitaire (FAS), proportionnelle au volume des services souscrits
 - Ce montage est à mettre au point et à valider avec les services financiers et comptables des membres
- **Réalisation du datacenter et montage**
 - Solution envisagée : passation d'un marché de conception-réalisation
- **Mise à disposition des services du datacenter une fois construit**
 - Membres du GIP RENATER : mise en œuvre de l'exception « in house »
 - Non-membres du GIP RENATER : si applicables, mise en œuvre des dispositions du Code des Marchés Publics ou de l'Ordonnance du 6 juin 2005

Feuille de route

1. Les partenaires ont **tous confirmé** leur intérêt pour l'offre de services de RENATER
2. Poursuivre la démarche CPER
3. Établir une convention avec le CINES
4. RENATER propose un contrat de « service H2M » aux Partenaires
5. Les partenaires deviennent membres de RENATER (validation en Assemblée Générale)
6. Etudes d'avant-projet et conception du Datacenter : #20 mois
7. Travaux de réalisation du Datacenter : 18 à 24 mois



Conférence
des présidents
d'université

L'université est une chance. Saisissons-la

Merci de votre attention